

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 14 janvier 2020

Président : Jacques Issartel

Excusé : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Courriers : NOTRE DAME DE MESSAGE, ECHIROLLES, A C N D, VER SAU, SUD ISERE, VALLEE DE LA GRESSE

CHALLENGE FESTIVAL U 13 F

1^e TOUR le 8 février

GUC FF, SUD ISERE, BOURGOIN, Gpt NIVOLAS TOUR ST CLAIR, NOTRE DAME DE MESSAGE, VALLEE DE LA GRESSE, Gpt ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE, G F 38, VEZERONCE HUERT, CROLLES, 2 ROCHERS

FOOT ANIMATION

Dans le cadre de la journée de la femme, un rassemblement U 8 F à U 11 F sera organisé le 8 mars 2020, de 9h30 à 11h30, dans un lieu à définir

U 15 F

IMPORTANT :

Une réunion regroupant tous les clubs ayant une équipe U 15 F aura lieu le 20 janvier 2020 à 19h30 au district

Présence OBLIGATOIRE du président ou de son représentant, de l'éducateur (ou de l'éducatrice) de l'équipe

Ordre du jour : devenir du championnat U15 F

COUPE MONIQUE BERT SENIORS A 11

Tour de cadrage : 23 février 2020

Voir tirage sur le site

RAPPEL

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININE** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer systématiquement :
La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

Toujours d'Actualité

- 🚩 La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- 🚩 Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
- 🚩 Cette année, après avis de la commission technique, les U 15F joueront avec un ballon catégorie 5

- 🚩 Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G

- 🚩 Lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit.
De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)
Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ;
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président
J. Issartel 06 34 87 23 55